



CRITERES DE SELECTION LRBA



CHAMPIONNATS D'EUROPE BERLIN (GER) – 7 AU 12 AOUT 2018

Critères de sélection à réaliser 1x durant la période entre le 1^{er} avril 2018 et le 30 juillet 2018.

Exceptions :

- Marathon : entre le 1^{er} janvier 2017 et le 13 mai 2018 ;
- Epreuves combinées et 10000m : entre le 1^{er} avril 2017 et le 30 juillet 2018 ;
- Relais : entre le 1^{er} avril 2017 et le 22 juillet 2018.

Hommes		Discipline	Femmes	
u23	TC		TC	u23
10,35	10,24	100m	11,35	11,50
20,90	20,62	200m	23,18	23,50
46,70	45,89	400m	52,22	53,40
01:47,60	01:46,70	800m	02:01,23	02:02,50
03:40,00	03:38,10	1500m	04:08,54	04:12,00
13:42,00	13:39,19	5000m	15:36,42	15:40,00
28:55,00	28:49,71	10.000m	32:56,43	33:20,00
02:13:47	02:13:47	Marathon	02:31:19	02:31:19
13,85	13,63	110m/100m H	13,12	13,25
50,70	50,11	400m H	56,68	57,70
08:40,00	08:33,72	3000m SC	09:46,73	09:55,00
2,26	2,26	High Jump	1,90	1,90
5,55	5,59	Pole Vault	4,45	4,45
7,95	7,95	Long Jump	6,60	6,60
16,60	16,60	Triple Jump	13,90	13,90
19,90	19,93	Shot Put	17,21	16,50
63,50	63,50	Discus Throw	57,93	56,00
74,00	75,10	Hammer Throw	69,06	69,00
80,00	80,92	Javelin Throw	59,00	59,00
7850,00	7915	Deca/Hepta	5978	5900
Invitation + 39,12		4x100	Invitation + 43,59	
Invitation + 3:04.95		4x400	Invitation + 3:29.57	

Remarques générales :

Si plus de trois athlètes d'une même discipline réussissent le critère de sélection, les athlètes ayant les 3 meilleures performances seront sélectionnés.

Les athlètes sélectionnés qui se blessent dans le courant de la saison (période entre la réalisation du minimum et le début des championnats), doivent prouver leur état de forme avant le départ à ces championnats.

La LRBA repêchera des athlètes qui sont invités par la fédération européenne à condition qu'ils aient réalisé une performance qui corresponde à la 30ème place brute dans le classement européen sur base de la moyenne des 4 dernières années de compétition (2014-2017).

« Les performances réalisées dans des courses mixtes ne sont pas acceptées. ». Exceptionnellement et conformément à la règle 147 de l'IAAF, les performances réalisées sur 5000m et 10000m seront acceptées à condition que le nombre d'athlètes participants d'un même sexe soit insuffisant et que l'on ne puisse pas organiser une série séparée, ET, à condition qu'il n'y a pas d'assistance d'un ou de plusieurs athlètes de l'autre sexe.

Marathon : Une équipe peut être sélectionnée à condition que la moyenne de l'équipe (4 athlètes) corresponde à la moyenne du critère de sélection et à condition que les parcours soient homologués.

Relais : Pour être sélectionné, une équipe de relais doit répondre à 2 critères :

- Etre parmi les 16 équipes nationales qualifiées. La procédure de qualification est basée sur le total des 2 meilleurs chronos réalisés par les équipes nationales durant la période de qualification (1/01/2017 au 22/07/2018). De plus, pour que les performances soient reconnues par la fédération européenne, celles-ci doivent être réalisées dans des courses où il y a au minimum 2 équipes nationales représentées ;
- Avoir réalisé le critère belge cité dans les tableaux ci-dessus.
- En cas de sélection d'une équipe, la composition de l'équipe lors du championnat devra être du même niveau que celle de l'équipe qui a réalisé le minimum.

Remarques spécifiques :

Pour les épreuves combinées, le 10000m, le marathon (dont le parcours doit avoir été homologué) et les relais, les prestations réalisées en 2017 peuvent être prises en compte à condition qu'un état de forme soit prouvé.

Epreuves combinées :

- Heptathlon : Avoir participé à, au moins, une épreuve de course, une épreuve de sauts et une épreuve de lancers durant la période entre le 1^{er} avril 2018 au le 30 juillet 2018 ;
- Décathlon : Avoir participé à, au moins, une épreuve de course, 2 épreuves de sauts et 2 épreuves de lancers durant la période entre le 1^{er} avril 2018 au le 30 juillet 2018 ;
- Que la performance pour chaque épreuve soit équivalente à 97% de celle obtenue lors du décathlon/heptathlon qualificatif.
- Les athlètes concernés recevront personnellement leurs critères à réaliser pour confirmer leur état de forme.

10000m :

Courir au moins un 5000m en 13'40''00 pour les hommes et en 15'40''00 pour les femmes, durant la période de qualification entre le 1^{er} avril 2018 et le 30 juillet 2018.

Marathon :

Courir un ½ marathon en 1h06.00 pour les hommes et 1h15.00 pour les femmes durant la période de qualification entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 juin 2018.

Relais :

Les athlètes devront montrer leur état de forme, de manière individuelle, durant la période de qualification entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 juillet 2018. La somme des 4 meilleures prestations, moins 2 secondes, devra correspondre au critère de sélection.